

## **Communiqué du CMF**

Le Conseil du Marché Financier publie une mise à jour de la liste des responsables du contrôle désignés auprès des intermédiaires en bourse et agréés par le CMF conformément aux dispositions de l'article 86 du Statut des Intermédiaires en Bourse promulgué par le décret n°99-2478 du 1<sup>er</sup> novembre 1999 tel que modifié et complété par le décret n° 2007-1678 du 5 juillet 2007.

Il est rappelé qu'en vertu de l'article 86 du décret sus-visé, le responsable du contrôle veille au respect, par les personnes placées, sous l'autorité de l'intermédiaire en bourse ou agissant pour son compte, des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables et notamment les règles de déontologie. Il est l'interlocuteur du CMF pour les questions d'ordre déontologique et il est le destinataire des mesures que le CMF prend en la matière.

**Le responsable du contrôle s'assure que l'intermédiaire en bourse donne suite aux réclamations de la clientèle avec diligence.**

<b>Intermédiaire en bourse</b>	<b>Responsable du contrôle</b>
<b>AFC</b>	Hédi BEN GAIED
<b>AMEN INVEST</b>	Mouna LAKHOUA
<b>AXIS CAPITAL BOURSE</b>	Henda BRADAI
<b>BEST-INVEST</b>	Faten Ben MAHMOUD
<b>BNA CAPITAUX</b>	Mariem ZARATI
<b>CGF</b>	Sami GUIZA
<b>CGI</b>	Sonia MANKAI
<b>FINACORP</b>	Abdessattar HEGAZA
<b>MAC SA</b>	Mohamed Yassine BOUZIRI
<b>SBT</b>	Anis Ben KHELIFA
<b>SCIF</b>	Najeh KARAA
<b>SIFIB-BH</b>	Chiheb CHAKER
<b>SOFIGES</b>	Sofiane HALLARA
<b>STB-CAPITALIS</b>	Ezzeddine BEN REHAYEM
<b>SUD-INVEST</b>	Mohamed Rochdi BEN ABDA
<b>TSI</b>	Faycel HAYANI
<b>TUNISIE VALEURS</b>	Imen MTIMET
<b>UBCI-FINANCES</b>	Mohamed Ridha REBAI
<b>UFI</b>	Sonia JAMELEDDINE